

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 3^e jour du mois de mai 2021, à dix-neuf heures, par voie de visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents à cette visioconférence : Mmes les conseillères Hélène Cummings, Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette. Chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol.

Le conseiller Marc Perras éprouve des difficultés de connexion mais confirme être en mesure d'entendre et d'intervenir à tout moment au cours de la présente séance.

(1.1)
2021.05.146

MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
- 1.2 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;

- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021;
- 1.6 Acceptation des comptes;
- 1.7 Entretien du terrain municipal situé au lac aux Castors;
- 1.8 Croix de chemin;
- 1.9 Autorisation pour la vente du lot 5070416 en faveur de monsieur Gaston Boudreau;
- 1.10 Aide financière à la Maison des Jeunes de La Minerve;
- 1.11 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal;
- 1.12 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Résultats de l'appel d'offres – Travaux de traitement de surface - chemin du Lac-à-la-Truite sur 5,4 km;
- 3.2 Autorisation pour vente du camion 10 roues, véhicule #28 et certains items excédentaires;
- 3.3 Entériner l'embauche de madame Thérèse Gauthier au poste de préposée aux travaux publics;
- 3.4 Autorisation de signature d'une entente pour le transfert de propriété d'une partie du chemin Dusseault et de la rue des Huards;
- 3.5 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Mandat à l'Étude de Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un plan démontrant l'occupation exercée sur les ponts du Lac-à-la-Truite;
- 4.2 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande de dérogation mineure : 9, chemin Leclair, lot : 5071089, matricule : 9526-88-5143;
- 5.2 Dépôt d'un projet majeur sur le chemin des Sommets, Projet Nominerve, lots : 5070684, 5370426, 5370427, 5556874, 5365100, 5556872, 5556873, 5365100, 5365101, 5365102, 5365103 et 5556876 ; matricule : 9130-99-5986;
- 5.3 Demande de dérogation mineure : chemin Isaac-Grégoire Sud, lot : P 5264691, matricule : 9320-18-3492 ;
- 5.4 Demande de dérogation mineure : chemin Isaac-Grégoire Sud, lot : 5264265, matricule : 9121-85-1444 ;
- 5.5 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Embauche de madame Jessica L'Heureux-Boucher comme monitrice au camp de jour estival 2021;
- 6.2 Adoption de la politique 2021-03 portant sur le prêt du bâtiment multifonctionnel;
- 6.3 Nomination des membres du comité de pilotage de la politique familiale et nomination d'une élue à titre de responsable des questions familiales;
- 6.4 Informations se rapportant aux loisirs et à la culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. **ADMINISTRATION**

(1.2)
2021.05.147 **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum étant constaté, il est 19 h 07.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 3 mai 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.3)
2021.05.148 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)
2021.05.149 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que présenté aux membres, sauf pour la correction suivante à apporter à la résolution numéro **2021.04.130** :

Ajout de ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : **et d'affecter le surplus budgétaire pour cette dépense.**

ADOPTÉE

(1.5)
2021.05.150 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021 tel que présenté aux membres.

ADOPTÉE

(1.6)
2021.05.151

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 214 694,63 \$.

ADOPTÉE

(1.7)
2021.05.152

ENTRETIEN DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ AU LAC AUX CASTORS

Madame Lynn Manconi se retire de cette discussion puisqu'elle est concernée dans ce dossier.

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient un terrain en face du centre communautaire du lac aux Castors;

CONSIDÉRANT que le Comité des citoyens du lac aux Castors donne déjà à contrat l'entretien du gazon autour du centre communautaire et que la tonte du terrain appartenant à la Municipalité pourrait être incluse audit contrat;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée par le Comité des citoyens du lac aux Castors, en date du 30 mars dernier, afin que la Municipalité leur rembourse un montant de MILLE DOLLARS (1 000 \$) en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal, pour la saison 2021;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande d'aide financière du Comité des citoyens du lac aux Castors et de leur verser la somme de MILLE DOLLARS (1 000 \$), pour l'année 2021, en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal situé en face du centre communautaire du lac aux Castors.

ADOPTÉE

(1.8)
2021.05.153

CROIX DE CHEMIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut protéger son patrimoine culturel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre un chèque au montant de CENT DOLLARS (100 \$) à chaque responsable de croix de chemin sur son territoire, pour l'achat de fleurs, engrais et autres.

ADOPTÉE

(1.9)
2021.05.154

Modifiée par
2021.06.171

AUTORISATION POUR LA VENTE DU LOT 5070416 EN FAVEUR DE MONSIEUR GASTON BOUDREAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est propriétaire du lot 5070416;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaston Boudreau est propriétaire contigu du lot 5070416, lequel n'a pas de frontage sur une rue existante et est par conséquent enclavé;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la vente du lot numéro 5070416 en faveur de monsieur Gaston Boudreau, au prix de MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 800 \$), à la charge par ce dernier d'acquitter les frais notariés pour cette transaction.

D'autoriser la directrice générale ou son remplaçant ainsi que le maire ou son remplaçant, à signer ledit acte de vente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

(1.10)
2021.05.155

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT les besoins de la Maison des jeunes de La Minerve;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de La Minerve est le seul lieu de rencontre pour les 11 à 17 ans de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder à la Maison des jeunes de La Minerve, pour l'année 2021, un montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$), payable en trois versements, afin de les aider à couvrir les frais de leur masse salariale.

ADOPTÉE

(1.11)

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec, portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal.

(1.12)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

(3.1)
2021.05.156

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE – CHEMIN DU LAC-À-LA-TRUITE SUR 5,4 KM

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 30 avril 2021, à 10 h 30, deux soumissions ont été reçues;

Soumissionnaires	Prix au mètre carré avant taxes
Sintra inc.	6,60 \$
Les Entreprises Bourget inc.	6,62 \$

CONSIDÉRANT que les prix ci-dessus n'incluent pas l'application du scellant protecteur ni le maintien de la circulation/signalisation;

CONSIDÉRANT qu'une fois tous les coûts pris en considération, « Les Entreprises Bourget inc. » est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de « Les Entreprises Bourget inc. » pour les travaux de traitement de surface sur le chemin du Lac-à-la-Truite, sur une distance n'excédant pas 5,4 km, au montant de SIX DOLLARS ET SOIXANTE-DEUX CENTS (6,62 \$) le mètre carré, plus les frais pour l'application du scellant protecteur, les frais pour le maintien de la circulation/signalisation et les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.2)
2021.05.157

AUTORISATION POUR VENTE DU CAMION 10 ROUES, VÉHICULE #28 ET CERTAINS ITEMS EXCÉDENTAIRES

CONSIDÉRANT l'usure du camion 10 roues Western Star 2001, véhicule # 28;

CONSIDÉRANT la liste des items excédentaires inutilisés;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité de procéder à la vente dudit véhicule pour les pièces et d'y ajouter certains items excédentaires inutilisés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à procéder à la vente du camion 10 roues Western Star 2001, véhicule #28, pour les pièces, ainsi qu'à la vente de certains items excédentaires inutilisés, pour un montant ne devant pas être inférieur à TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$).

ADOPTÉE

(3.3)
2021.05.158

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME THÉRÈSA GAUTHIER AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics et l'offre reçue de madame Thérèse Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Thérèse Gauthier, au poste de préposée aux travaux publics, à titre de personne salariée temporaire, selon les besoins du Service, au taux horaire de DIX-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (18,59 \$).

ADOPTÉE

(3.4)
2021.05.159

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUSSEAULT ET DE LA RUE DES HUARDS

CONSIDÉRANT que les propriétaires, messieurs Alexander Goetz et Karlheinz Goetz, dûment représentés par monsieur Joe Iacono, désirent transférer à la Municipalité la propriété et l'entretien d'une portion du chemin Dusseault et de la rue des Huards;

CONSIDÉRANT les conditions d'entente acceptées par le représentant autorisé des propriétaires;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la directrice générale ou son remplaçant, à signer l'entente avec messieurs Alexander Goetz et Karlheinz Goetz, dûment représentés par monsieur Joe Iacono, pour le transfert de propriété en faveur de la Municipalité, d'une partie du chemin Dusseault et de la rue des Huards.

ADOPTÉE

(3.5)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**

(4.1)
2021.05.160

MANDAT À L'ÉTUDE DE ISABELLE LABELLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DÉMONTRANT L'OCCUPATION EXERCÉE SUR LES PONTS DU LAC-À-LA-TRUITE

CONSIDÉRANT la demande d'octroi de droit adressée à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'état pour l'occupation exercée sur les ponts du Lac-à-la-Truite;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'obtenir un plan démontrant l'emplacement de la portion du domaine hydrique faisant l'objet de la demande d'octroi de droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater l'Étude de Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un plan montrant l'emplacement de la portion du domaine hydrique loué.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

(5.1)
2021.05.161

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 9, CHEMIN LECLAIR, LOT : 5071089, MATRICULE : 9526-88-5143

CONSIDÉRANT la demande pour autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-28, exige une marge avant de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Conformément à l'avis public publié en date du 16 avril 2021, les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient s'exprimer sur ce sujet ont pu le faire en adressant leurs commentaires avant le 30 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5 mètres de la ligne avant de la limite de la servitude de passage.

ADOPTÉE

(5.2)
2021.05.162

DÉPÔT D'UN PROJET MAJEUR SUR LE CHEMIN DES SOMMETS, PROJET NOMINERVE, LOTS : 5070684, 5370426, 5370427, 5556874, 5365100,

Annulée par
2024.03.065

**5556872, 5556873, 5365100, 5365101, 5365102, 5365103 ET 5556876 ;
MATRICULE : 9130-99-5986;**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet majeur sur le chemin des Sommets, projet Nominerve;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt du plan du projet majeur « Nominerve » et le lotissement des terrains, le tout conditionnellement à ce qui suit :

- La construction du chemin privé dans le respect du règlement de lotissement 2013-103 appuyé par le dépôt d'un plan et rapport préparé par un arpenteur-géomètre confirmant ce respect;
- Suite à la construction du chemin, produire un plan préparé par un biologiste, pour la gestion des eaux de ruissellement et la diminution de sédimentation au lac, cours d'eau et milieu humide;

ADOPTÉE

(5.3)
2021.05.163

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD,
LOT : P 5264691, MATRICULE : 9320-18-3492**

CONSIDÉRANT la demande pour autoriser le lotissement d'une partie du lot 5264691 ayant un frontage de plus de 20 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 7.3.3, grille de spécification RT-39, exige un frontage de 75 mètres pour un terrain non riverain ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme sur le dossier soumis;

Conformément à l'avis public publié en date du 16 avril 2021, les personnes qui avaient des questions ou souhaitaient s'exprimer sur ce sujet ont pu le faire en adressant leurs commentaires avant le 30 avril 2021.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De refuser le lotissement d'une partie du lot 5264691 ayant un frontage de plus de 20 mètres.

ADOPTÉE

(5.4)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE SUD,
LOT : 5264265, MATRICULE : 9121-85-1444**

À SUIVRE

(5.5)

**INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN
VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2021.05.164

EMBAUCHE DE MADAME JESSICA L'HEUREUX-BOUCHER COMME MONITRICE AU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au camp de jour estival 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Jessica L'Heureux-Boucher et les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Jessica L'Heureux-Boucher comme monitrice au camp de jour estival 2021, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire de 15,60 \$, à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

(6.2)
2021.05.165

ADOPTION DE LA POLITIQUE 2021-03 PORTANT SUR LE PRÊT DU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la politique existante sur le prêt du bâtiment multifonctionnel (préau);

CONSIDÉRANT la présentation du projet de politique aux élus,

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER la politique 2021-03 portant sur le prêt du bâtiment multifonctionnel (préau), telle que présentée et d'annuler la précédente politique sur le même sujet.

ADOPTÉE

(6.3)
2021.05.166

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET NOMINATION D'UNE ÉLUE À TITRE DE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique familiale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage pour accompagner cette démarche;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de pilotage de la politique familiale :

Ève Darmana, conseillère municipale;
Linda Durand, représentante de la Municipalité;
Sophie Daoust, représentante du réseau de la santé;
Émilie Tremblay-Séguin, représentante d'un organisme communautaire (MDJ);
Fanny Hayes, représentante du milieu scolaire;
Mathieu Bouffard, représentant du milieu socio-économique, parent impliqué.

Les membres se réservent le droit de remplacer et d'inviter des participants d'autres organisations au besoin.

D'autoriser la directrice générale, madame Suzanne Sauriol, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Minerve, tous les documents nécessaires en lien avec l'adoption de la politique familiale;

De confirmer que la conseillère, madame Ève Darmana, est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

(6.4) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

(9.)
2021.05.167 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière